



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Activité de La Poste

Question écrite n° 29213

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur le pourcentage de bureaux de poste ouvert durant la période de confinement, sur le pourcentage de salariés ayant continué leur activité durant cette période et la date à laquelle la reprise d'activité totale est envisagée.

Texte de la réponse

La crise sanitaire du Covid-19 a fortement touché les services postaux au même titre que toutes les activités économiques et les services publics du pays. La Poste a, dans un premier temps, mis en place des solutions d'urgence visant à assurer la continuité du service postal dans des conditions lui permettant de respecter les consignes de confinement et de protéger la santé de ses salariés et de ses usagers. Dans ces circonstances exceptionnelles, La Poste a été conduite à s'écarter du cadre réglementaire de ses obligations de service public. Le Gouvernement a, dès le début de la crise, été très attentif à ce que La Poste continue à assurer, dans les meilleures conditions, les services essentiels à la vie quotidienne de nos concitoyens, tels que la livraison des produits de première nécessité, le versement des prestations sociales et la distribution de la presse. Il a tout particulièrement insisté auprès de l'entreprise pour que toutes les mesures soient prises pour permettre, dans les meilleurs délais, un retour à un fonctionnement aussi proche de la normale que possible, notamment dans les territoires ruraux où La Poste joue un rôle essentiel. Durant toute cette période, La Poste a adapté son organisation et l'activité s'est améliorée progressivement. La mobilisation au service du pays de tous ses personnels, qui, en tournée, en centre de tri ou dans les bureaux de poste, ont été en première ligne, mérite d'être saluée. Du 16 mars au 10 mai 2020, en moyenne, 76 % des salariés ont été présents et les absences largement liées à la situation sanitaire : gardes d'enfants ou personnes fragiles. Durant la première semaine de confinement, 1 600 bureaux de poste ont été ouverts, soit 20 % des 7 700 bureaux que compte le territoire. Ce chiffre est passé à 5 000 à fin avril et 6 081 à la fin du confinement, soit des taux d'ouverture de respectivement 65 % et 79 %. A partir du 11 mai 2020, dans le strict respect des directives gouvernementales et des mesures de protection pour les postiers et usagers, la totalité des bureaux de poste ont progressivement rouvert avec des horaires adaptés à la situation sanitaire locale et à la fréquentation des bureaux. Par ailleurs, la quasi-totalité des points de contact, dont les partenariats avec les mairies et les commerçants, ont pu rouvrir au 11 mai 2020. A fin juin 2020, 16 300 des 17 000 points de contact sont ouverts, dont 97 % des bureaux de poste. Enfin, depuis le 11 mai 2020, la distribution de la presse quotidienne, des colis, des lettres recommandées et prioritaires a retrouvé le rythme normal de six jours par semaine. Les autres courriers sont distribués cinq jours par semaine, du lundi au vendredi. Les boîtes aux lettres de rue sont à nouveau collectées à 100 % depuis fin mai 2020. Le Gouvernement continue de surveiller de très près les mesures mises en œuvre par La Poste pour assurer un service postal complet, afin d'accompagner dans les meilleures conditions la reprise de l'activité dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29213

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 mai 2020](#), page 3186

Réponse publiée au JO le : [1er septembre 2020](#), page 5773